



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34018

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport propose de s'inspirer et de diffuser les bonnes pratiques mises en oeuvre par les initiatives telles que le club des exportateurs États unis d'Amérique, « french gourmet » et « *taste of France* » à New-York et de les appuyer au plus haut niveau sans remettre en cause leur efficacité et leur souplesse d'organisation. En ce sens, il a proposé de s'appuyer sur la fête de la gastronomie, évènement qu'il a lancé en 2001, pour la relayer à l'étranger et coordonner toutes les initiatives valorisant nos savoir-faire et nos produits. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

## Texte de la réponse

La relation privilégiée des Français avec leur alimentation a profondément marqué l'histoire, la culture et le mode de vie de notre pays. Manger n'est pas seulement un acte fonctionnel, c'est un plaisir quotidien et partagé qui obéit à certaines règles : la convivialité, la diversité alimentaire, le respect d'horaires fixes et la structuration des repas autour de trois plats principaux. Ces règles définissent un modèle alimentaire français. Ce modèle alimentaire est l'un des moteurs les plus dynamiques de notre économie, sur le plan national comme international. L'inscription par l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du « repas gastronomique des Français » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité le 16 novembre 2010 est une opportunité pour promouvoir le modèle alimentaire français sur différents évènements d'envergures internationales. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à : - assurer la présence de la France à Milan en 2015 en mobilisant un budget de 20 M€ pour constituer son pavillon ; - faire de l'alimentaire un des piliers de la « marque France » ; - encourager la labellisation des entreprises du patrimoine vivant dans la filière alimentaire en pérennisant la convention spécifique avec Ubifrance à l'export. En complément, le Gouvernement soutient l'initiative des collectivités locales pour constituer des « cités de la gastronomie » dans les villes lauréates et développer leurs activités au sein de ce réseau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34018

**Rubrique** : Commerce extérieur

**Ministère interrogé** : Commerce extérieur

**Ministère attributaire** : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [30 juillet 2013](#), page 7993

**Réponse publiée au JO le** : [24 juin 2014](#), page 5206